



- Limite de zonage
- Espace boisé classé à conserver ou à créer
- Captages de "La Bellière" - Périmètre de protection éloignée
- Zone humide
- Cours d'eau
- Retrait des constructions de 75 m de l'axe de la RD 923, voie classée à grande circulation, en application de l'article L.111-1-4 du Code de l'Urbanisme
- Site archéologique recensé par le service Régional de l'Archéologie

- ZONES URBAINES**
- Ua** Zone urbaine à vocation mixte recouvrant les noyaux anciens d'urbanisation
 - Ub** Zone d'extension de l'urbanisation
 - UB1** Sous-secteur de la zone UB, non raccordé à l'assainissement collectif
 - UI** Zone destinée aux équipements
- ZONES A URBANISER**
- 1AU** Zone d'urbanisation future, ouverte à l'urbanisation, à vocation dominante d'habitat
 - 1AUe** Zone d'urbanisation future, ouverte à l'urbanisation, à vocation d'activités industrielles, artisanales, d'entrepôts, commerciales, de bureaux et de services
 - 2AU** Zone d'urbanisation future, fermée à l'urbanisation, à vocation dominante d'habitat
- ZONES AGRICOLES**
- A** Secteurs de la commune, équipés ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles
 - Ab** Secteur correspondant à un espace tampon en frange du bourg pour éviter l'implantation de constructions et installations agricoles générant des nuisances incompatibles avec la proximité de zones d'habitat existante ou future
- ZONES NATURELLES ET FORESTIERES**
- N** Secteurs de la commune, équipés ou non, à protéger en raison soit de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt, notamment du point de vue esthétique, historique ou écologique, soit de l'existence d'une exploitation forestière, soit de leur caractère d'espaces naturels.
 - Nh** Correspondant au hameau de la Gicquellière situé au sein de la zone agricole pour lequel quelques constructions supplémentaires peuvent être édifiées
 - Nk** Correspondant aux deux sites existants d'exploitation du sous-sol (le Sable et les Bédoutières)
 - Nl** Réserve aux constructions et installations directement liées au plan d'eau communal
 - Nm** Correspondant au terrain désigné pour l'accueil des gens du voyage

DEPARTEMENT DE LA LOIRE-ATLANTIQUE
 Commune
FREIGNE
 PLAN LOCAL D'URBANISME
 Modification n°1
DOSSIER D'APPROBATION

Pièce n°4.e

PLAN DE ZONAGE
NORD-EST

échelle 1/5 000e

	Prescription	Arrêt	Approbation
Elaboration du PLU	XX.XX.XXXX	XX.XX.XXXX	15.10.2004
Modification n°1	XX.XX.XXXX	XX.XX.XXXX	22.06.2021

